



DOSSIER INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

ÉCOLE PRIVÉ NOTRE DAME

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

*Dossier à compléter et à déposer en Mairie **avant le 5 juillet 2024**. Tout dossier incomplet entrainera l'application du tarif occasionnel*

Chers parents,

Pour que votre (vos) enfant(s) accède(nt) aux services de garderie périscolaire

Vous devez obligatoirement remplir ce formulaire d'inscription

Et les pièces justificatives obligatoires listées en p.4

Vous pouvez également remplir ce dossier en ligne via notre site internet www.ville-durtal.fr, rubrique « Vivre à Durtal - Temps périscolaire ».

ENFANTS / FAMILLE

Nom de famille	
Prénom du premier enfant	
Prénom du deuxième enfant	
Prénom du troisième enfant	

REPRÉSENTANT (S) LÉGAL (AUX)

PARENT 1

Nom et prénom	
Adresse	
Code postal et ville	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
E-mail	
Numéro d'allocataire - CAF	
Profession	
Employeur (Nom et Adresse)	
Téléphone de l'employeur	

PARENT 2

Nom et prénom	
Adresse	
Code postal et ville	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
E-mail	
Numéro d'allocataire - CAF	
Profession	
Employeur (Nom et Adresse)	
Téléphone de l'employeur	

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER LE(S) ENFANT(S)

NOM	PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

FACTURATION

PERSONNE À FACTURER

Nom et prénom	
Adresse	
Code postal et ville	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	

MODE DE RÈGLEMENT (à cocher)

- Chèque bancaire ou postal (*Trésorerie de Baugé*)
- Espèces (*Trésorerie de Baugé*)
- Prélèvement automatique (*Joignez votre RIB*) + imprimé SEPA
- Paiement en ligne sur www.ville-durtal.fr

Pour que votre inscription soit validée, vous devez être à jour du paiement de vos factures antérieures

PREMIER ENFANT

Nom et prénom	
Date et lieu de naissance de l'enfant	
Classe de l'enfant à la rentrée 2024/2025	
Nom de l'enseignant	

INSCRIPTION À LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE (à cocher)

- Garderie du matin (de façon occasionnelle ou régulière)
- Garderie du soir (de façon occasionnelle ou régulière)
- Ne participera pas à la garderie

DEUXIÈME ENFANT

Nom et prénom	
Date et lieu de naissance de l'enfant	
Classe de l'enfant à la rentrée 2024/2025	
Nom de l'enseignant	

INSCRIPTION À LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE (à cocher)

<input type="checkbox"/> Garderie du matin (de façon occasionnelle ou régulière)
<input type="checkbox"/> Garderie du soir (de façon occasionnelle ou régulière)
<input type="checkbox"/> Ne participera pas à la garderie

TROISIÈME ENFANT

Nom et prénom	
Date et lieu de naissance de l'enfant	
Classe de l'enfant à la rentrée 2024/2025	
Nom de l'enseignant	

INSCRIPTION À LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE (à cocher)

<input type="checkbox"/> Garderie du matin (de façon occasionnelle ou régulière)
<input type="checkbox"/> Garderie du soir (de façon occasionnelle ou régulière)
<input type="checkbox"/> Ne participera pas à la garderie

QUATRIÈME ENFANT

Nom et prénom	
Date et lieu de naissance de l'enfant	
Classe de l'enfant à la rentrée 2024/2025	
Nom de l'enseignant	

INSCRIPTION À LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE (à cocher)

<input type="checkbox"/> Garderie du matin (de façon occasionnelle ou régulière)
<input type="checkbox"/> Garderie du soir (de façon occasionnelle ou régulière)
<input type="checkbox"/> Ne participera pas à la garderie

DOCUMENTS À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT

- Une copie du livret de famille
- Un justificatif de domicile
- Attestation CAF (quotient familial)
- Coupon d'accusé de réception du règlement garderie
- Autorisation de droit à l'image



Mairie de Durtal

Hôtel de ville

3 rue de la Mairie - 49430 DURTAL

Tél. : 02 41 76 30 24 - Fax : 02 41 76 06 10

Mail : rh-compta@ville-durtal.fr

Site : www.ville-durtal.fr

Page Facebook : Ville de Durtal

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi

8 h - 12 h / 13 h 15 - 17 h 15

Jeudi

8 h - 12 h

UTILISATION DES DONNÉES PRIVÉES

La commune de Durtal s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles, effectués à partir de ce formulaire soient conformes à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018.